

211C0219

FR0000039638-OP004-AS03

22 février 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS

(Euronext Paris)

- 1 - Le 22 février 2011, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société civile Foncière PH Green¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS en application des articles 234-5 et 233-1 2° du règlement général.

Aux termes d'un protocole d'accord conclu le 15 décembre 2010, la société par actions simplifiée BM Invest² a cédé hors marché à la société Foncière PH Green, le 7 janvier 2011, 108 321 actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS, représentant 22,35% du capital et des droits de vote de cette société, au prix unitaire de 78,47 €.

A l'issue de cette cession, Foncière PH Green détient directement 328 321 actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS représentant autant de droits de vote, soit 67,74% du capital et des droits de vote de cette société³.

Il est précisé que la société BM Invest a fait part de son intention de ne pas apporter à l'offre les 111 679 actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS qu'elle détient au résultat de l'accord susmentionné.

Par conséquent, et compte tenu de l'engagement de non apport susvisé⁴, la société Foncière PH Green s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **78,47 €** la totalité des 44 657 actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS non détenues par elle, représentant 9,21% du capital de cette société.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par M. Jean-Luc Petithuguenin et ses enfants.

² Contrôlée au plus haut niveau par M. Claude Solarz.

³ Sur la base d'un capital composé de 484 657 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ La société BM Invest, en complément de son engagement de non-apport à l'offre, a placé lesdites actions sous séquestre, jusqu'à la clôture de l'offre.

Le projet de note en réponse de DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS comporte le rapport de la société Accuracy, représentée par MM. Bruno Husson et Henri Philippe, mandatée par la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, en application de l'article 261-1 I du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS est maintenue jusqu'à nouvel avis.
